

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

Nombre de Conseillers :

En exercice	13
Présents	13
Votants	12

Date de la convocation :

16 février 2023

Date d'affichage

16 février 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 28 février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

Etai^{ent} présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Loïc CARRE, Adjoint, David GILBERT, Nathalie BRILLARD, Isabelle JEHAN, Catherine DOMAGNE, Guillaume LALOE, Christèle HARDY, Maëlig LE DU, Pierrick BARON Conseillers.

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

David GILBERT est arrivé au cours de la séance à 20h30

OBJET DE LA DELIBERATION N°17/2023 : **OGEC DE LUDOSEL / DEMANDE DE SUBVENTION 2023**

Depuis septembre 2017, les trois organismes de gestion des écoles du RPI Luitré, Dompierre du Chemin et La Selle en Luitré se sont regroupés en un seul sous le nom de l'OGEC de LUDOSEL.

M. le Maire présente aux élus les différents chiffres donnés par l'OGEC de LUDOSEL dans le cadre de sa demande de subvention. Il propose d'accorder les subventions suivantes :

10 306.00 € au TOTAL pour la garderie et la cantine

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

-VALIDE. la subvention ci-dessus à l'OGEC de LUDOSEL

-AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN

Secrétaire de séance,



Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, Denis CHOPIN

